

Service général de la création artistique

TAX Shelter Arts de la scène

Evaluation 2017

1. Demandes d'agrément reçues et examinées.

141 demandes d'agrément ont été introduites. Parmi celles-ci :

- 128 ont été agréées ; 118 d'entre elles bénéficient d'une convention cadre signée (entre le producteur et l'intermédiaire éligibles).
- 2 demandes ont été annulées par les opérateurs.
- 11 demandes n'ont pas été agréées :
 - 3 projets n'étaient pas éligibles (domaine/type non visé par la loi) ;
 - 6 ne rencontraient pas les critères d'originalité ;
 - 2 ne respectaient pas le délai d'acceptation des dépenses.

Demandes d'agrément comme œuvre scénique européenne							
	Théâtre	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique	Spectacle total	Général
Demandes agréées	72	8	3	6	29	10	128
Demandes refusées	4	1	0	0	0	6	11
Demandes annulées	1	0	0	0	1	0	2
Total des demandes	77	9	3	6	30	16	141
Motivations des refus d'agrément							
	Théâtre	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique	Spectacle total	Général
Délai des dépenses non-respecté	2	0	0	0	0	0	2
Type de production non-conforme	0	1	0	0	0	2	3
Critère d'originalité non-rempli	2	0	0	0	0	4	6
Total des demandes	4	1	0	0	0	6	11
Statut des demandes agréées							
	Théâtre	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique	Spectacle total	Général
Projets avec convention-cadre	68	7	3	6	24	10	118
Projets sans convention-cadre	0	0	0	0	0	0	0
Projets en attente d'une convention-cadre	4	1	0	0	5	0	10
Projets achevés (avec attestation)	0	0	0	0	0	0	0
Total des demandes agréées	72	8	3	6	29	10	128

Les types de projets visés par la loi « Tax Shelter » et non les domaines relevant du décret relatif à la reconnaissance et au subventionnement des arts de la scène, se répartissent comme suit :

- théâtre = 72 projets = 56,25% des agréments ;
- musique classique = 29 projets = 22,66% des agréments ;
- spectacle total = 10 projets = 7,81% des agréments ;
- cabaret (comédie musicale) = 8 projets = 6,25 % des agréments ;
- danse = 6 projet = 4,69% des agréments ;
- cirque = 3 projets = 2,34% des agréments.

Il est à noter que :

- La majorité des projets « musique classique » émanent de l'Orchestre Philharmonique Royal de Liège. Il est suivi par le CAVEMA et Ars Lyrica. Aucun autre opérateur de musique classique ou contemporaines soutenu par la FWB, y compris l'ORW, n'a pour l'instant introduit une demande d'agrément ;
- Seuls deux spectacles (sans compter le cirque) concernent le jeune public ; l'un relève du théâtre, l'autre du cabaret (comédie musicale) ;
- des conclusions hâtives ne peuvent être tirées du peu de projets « cirque » et « danse » introduits. Il s'agit d'une part d'opérateurs souvent moins structurés qui n'ont pu anticiper ou réagir rapidement à la mise en application de la loi. Les résultats de l'année 2018 permettront d'affiner cette analyse.

2. Typologie des projets agréés.

Typologie des projets agréés								
	Théâtre	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique	Spectacle total	Général	
Produit ou coproduit par un opérateur soutenu par la FWB	68	5	2	6	28	2	111	86,72%
Producteur et coproducteur "indépendants"	4	3	1	0	1	8	17	13,28%
Total projets	72	8	3	6	29	10	128	100,00%
	56,25%	6,25%	2,34%	4,69%	22,66%	7,81%		
Produit ou coproduit par un opérateur soutenu par la FWB	4.074.450 €	460.000 €	95.000 €	474.000 €	1.239.745 €	189.500 €	6.532.695 €	72,90%
	91,65%	57,64%	45,45%	100,00%	86,89%	11,78%		
Producteur et coproducteur "indépendants"	371.000 €	338.000 €	114.000 €	0 €	187.000 €	1.418.500 €	2.428.500 €	27,10%
	8,35%	42,36%	54,55%	0,00%	13,11%	88,22%	8.961.195 €	100,00%
Producteur = coopérative de production	53	4	2	6	4	2	71	55,47%
	70,27%	42,86%	66,67%	100,00%	13,79%	20,00%		
Producteur = responsabilité directe du demandeur	19	4	1	0	25	8	57	44,53%
	29,73%	57,14%	33,33%	0,00%	86,21%	80,00%		

Les fonds levés entre le 31 mars et le 31 décembre 2017 via le dispositif Tax Shelter au bénéfice des arts de scène portent sur un montant total de 8.961.195 euros.

2.1. Spectacles portés par des producteurs ou coproducteurs soutenus par la FWB.

Sur les 128 projets agréés :

- 111, soit 86,72%, sont produits ou coproduits par un ou plusieurs opérateurs soutenus par la FWB. Ils bénéficient de fonds Tax Shelter pour un montant de 6.532.695 euros équivalent à 72,90% du total des sommes investies ;
- 17, soit 13,28%, sont portés par des producteurs ou coproducteurs ne bénéficiant d'aucun soutien de la FWB. Ils bénéficient de fonds Tax Shelter pour un montant de 2.428.500 euros, équivalent à 27,10% du total des sommes investies ;

Cette tendance est inversée en Flandre où les fonds levés pour des projets impliquant des opérateurs financés par la Vlaamse Overheid représentent 11.097.111,61 euros, soit :

- 28,6% du total de fonds levés (38.794.611,65 euros) ;
- 102 des 204 projets agréés.

2.2 Spectacles produits par une « coopérative ».

57,47% des projets agréés sont produits (gérés) par une « coopérative » (La Coop ou DC&J Création). Les 44,53% restants sont produits directement par le producteur direct (quelle que soit sa forme juridique - ASBL, SPRL, ...).

Les opérateurs soutenus par la FWB ne passent donc pas systématiquement par une coopérative. D'aucuns choisissent de relever du système d'imposition des sociétés. C'est le cas notamment de l'OPRL, de Del Diffusion, du Théâtre le Public et de Mazal.

Le SPFF analysera la réalité du statut de producteur des coopératives. Si elles ne sont que des boîtes aux lettres, leur éligibilité comme producteur pourrait être remise en cause.

3. Eléments financiers généraux.

Intervention Tax Shelter des projets avec convention-cadre							
	Théâtre	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique	Spectacle total	Général
Montants confirmés par conventions	4.082.950 €	720.000 €	209.000 €	474.000 €	1.309.745 €	1.608.000 €	8.403.695 €
Nombre de projets agréés	68	7	3	6	24	10	118
Intervention Tax Shelter espérée des projets en attente d'une convention-cadre							
	Théâtre	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique	Spectacle total	Général
Montants estimés avant convention	362.500 €	78.000 €	0 €	0 €	117.000 €	0 €	557.500 €
Nombre de projets agréés	4	1	0	0	5	0	10
Total fonds confirmés et espérés	4.445.450 €	798.000 €	209.000 €	474.000 €	1.426.745 €	1.608.000 €	8.961.195 €
Pourcentage total fonds par type de projet	49,61%	8,91%	2,33%	5,29%	15,92%	17,94%	100,00%
Total projets agréés	72	8	3	6	29	10	128
Intervention Tax Shelter - ensemble des projets agréés en 2017 (avec ou sans convention cadre)							
	Théâtre	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique	Spectacle total	
Fonds confirmés et espérés moyens par type de projet	61.742 €	99.750 €	69.667 €	79.000 €	49.198 €	160.800 €	
Fonds levés minimum	10.000 €	35.000 €	25.000 €	10.000 €	2.745 €	54.500 €	
Fonds levés maximum	250.000 €	150.000 €	114.000 €	165.000 €	187.000 €	794.000 €	

Les spectacles portés par des producteurs ou coproducteurs ne bénéficiant d'aucun soutien de la FWB sont uniquement majoritaires au niveau du « spectacle total ». Les coûts de production de spectacles totaux (généralement créés en extérieur ou dans des espaces non prévus pour la création) sont également souvent supérieurs aux autres types de spectacle.

La moyenne de 160.800 euros relative aux fonds confirmés et espérés des spectacles totaux tend à confirmer cette analyse, même si cette moyenne est influencée par la levée de fonds de 794.000 euros d'un spectacle.

4. Typologie des intermédiaires.

Nombre de projets par intermédiaire							
	Théâtre	Cabaret	Cirque	Danse	Musique classique	Spectacle total	Général
Shelter Prod	42	5	2	5	0	1	55
Belga Films Fund	6	1	0	0	0	0	7
uFund	3	1	0	0	24	2	30
Inver Invest	15	0	0	1	4	1	21
Casa Kafka Pictures	6	0	1	0	1	6	14
Sans intermédiaire	0	1	0	0	0	0	1
Total des projets	72	8	3	6	29	10	128

Il sera nécessaire d'analyser le pourcentage de commission pris par les intermédiaires (et les « coopératives ») afin d'éviter les dérives constatées lors des premières années de mise en œuvre du Tax Shelter « cinéma ».